

plusieurs reprises dans la discussion de ce budget (8-9 novembre 1876). Après l'acte du 16 mai, il fut un des onze députés qui s'abstinrent lors du vote de confiance demandé par le ministère de Broglie. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre (14 octobre suivant), il échoua dans l'arrondissement de Louviers, avec 7,893 voix contre 8,250 à M. Develle, républicain, élu. Le renouvellement général du 21 août 1881 ne lui fut pas plus favorable : il n'obtint que 7,307 voix contre M. Develle, réélu avec 8,791 suffrages. Mais il reentra à la Chambre, le 25 mai 1884, à la faveur du scrutin complémentaire qui eut lieu dans l'arrondissement de Bernay pour remplacer M. Janvier de la Motte, décédé. M. Raoul Duval réunit alors 8,905 voix (14,603 votants, 18,919 inscrits), contre M. Albert Parisot, 5,572. Il s'associa aux derniers votes de la minorité contre le gouvernement. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de l'Eure, il fut élu, le 3^e sur 6, député de ce département, par 45,070 voix (86,584 votants, 106,598 inscrits), vota d'abord avec la droite, puis tenta bientôt d'accomplir, avec le concours d'un petit groupe d'amis, une nouvelle évolution politique : il rompit brusquement avec les bonapartistes, renonça à toute opposition systématique, et prépara la formation d'une droite républicaine, qui, froidement accueillie des deux côtés de la Chambre, ne rencontra que très peu d'adhérents. Il se disposait, au commencement de l'année 1887, à reprendre cette campagne, lorsque l'état de sa santé, qui avait rendu nécessaire, en décembre 1886, son départ pour Monte-Carlo, s'aggrava subitement. Il mourut d'un refroidissement le 10 février 1887. « Raoul Duval, écrit alors le *Figaro*, était d'une taille au-dessus de la moyenne. Avec sa barbe blonde, bien fournie, où ne se mêlait aucun poil argenté, ses cheveux drus et coupés ras, son œil bleu clair, vif, il avait toutes les apparences de la jeunesse conservée. On aurait pu croire également que sa constitution physique devait résister aux assauts de la maladie. Ses épaules larges et bien tombantes, sa nuque puissante indiquaient la force. Du reste, il était grand partisan de tous les sports qui développent l'organisme. Excellent cavalier, gymnaste merveilleux, il a exécuté un jour, devant des intimes, les plus difficiles tours de trapèze de Léotard ; il disait volontiers, comme un autre homme d'Etat, M. Gladstone, qu'il était excellent de fendre du bois pour essayer ses muscles. Et il prêchait d'exemple. » — M. Raoul Duval appartenait à la religion protestante.

DUVAL (CHARLES-EDMOND-RAOUL), sénateur de 1876 à 1879, né à Amiens (Somme) le 6 mars 1807, fils d'un conseiller à la cour d'Amiens et père du précédent, fut destiné de bonne heure à la magistrature ; après avoir étudié le droit à Paris, il fut nommé, au lendemain de la révolution de 1830, substitut du procureur du roi à Laon, procureur du roi à Péronne en 1832, conseiller à la cour d'Amiens en 1837, avocat général à Rennes en 1845, et procureur général à Nantes en 1846. Il fut révoqué par le gouvernement provisoire après février 1848. Conservateur militant, il fut nommé par L.-N. Bonaparte (6 janvier 1849) procureur général à Dijon ; comme il occupait ce poste au moment du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il accepta de faire partie de la commission mixte de la Côte-d'Or. Successivement procureur général à Orléans (octobre 1852), puis à Bordeaux deux mois plus tard, il fut promu, le 30 octobre 1861, premier président de cette dernière cour. Il était encore en

fonctions lors de la révolution du 4 septembre, et il fut atteint par le décret de M. Crémieux (20 janvier 1871) qui frappait les membres des anciennes commissions mixtes. L'Assemblée nationale de 1871 annula ce décret, ce qui permit à M. Raoul Duval de reprendre possession de son siège, avant son admission à la retraite. Il n'avait plus que le titre de premier président honoraire, lorsqu'il fut élu, le 30 janvier 1876, par 361 voix sur 669 votants, sénateur de la Gironde. Il siégea sur les bancs de l'Appel au peuple et vota avec les droites du Sénat : pour la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877) et contre le ministère Dufaure. Mais il s'était séparé de la plupart des conservateurs en se prononçant (1876) pour le projet de loi Waddington sur la collation des grades par l'Etat. Il en résulta que M. Raoul Duval père fut écarté, au renouvellement triennal de 1879, de la liste conservatrice qui, d'ailleurs, échoua tout entière. — Commandeur de la Légion d'honneur depuis le 11 août 1859.

DUVAL (SILVAIN), sénateur de 1880 à 1883, né à Lanvollon (Côtes-du-Nord) le 13 janvier 1818, mort à Paimpol (Côtes-du-Nord) le 23 août 1883, était armateur à Paimpol, et président du conseil général des Côtes-du-Nord, lorsqu'il fut élu, comme conservateur, le 10 octobre 1880, sénateur des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Monjaret de Kerjégu, décédé. Il y eut deux tours de scrutin : au premier, les suffrages se trouvèrent ainsi répartis : MM. de Carné, conservateur, 239 voix, Silvain Duval, conservateur, 223, de Langlé-Beaunoir, conservateur, 119, de Champagny, conservateur, 17 ; Arnez, républicain, 208 ; Even, rép., 180. Grâce au désistement de MM. de Langlé-Beaunoir et de Champagny, MM. de Carné et Duval l'emportèrent au second tour : M. Duval eut 276 voix contre 210 au plus favorisés des candidats républicains, M. Arnez. Il prit place à la droite du Sénat et vota contre les ministères au pouvoir, contre la réforme judiciaire, etc. Il mourut en 1883.

DUVAL (CÉSAR-JOSEPH), député depuis 1883, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 20 janvier 1841, arrière-petit-fils du conventionnel Gentil, pharmacien à Saint-Julien, aide-major dans la 3^e légion des mobilisés de la Haute-Savoie pendant la guerre de 1870-1871, maire de Saint-Julien depuis 1881, débuta dans la vie parlementaire lors de l'élection partielle qui suivit, dans l'arrondissement de Saint-Julien, le décès de M. Théobald Dupont. M. César Duval lui succéda comme député, ayant été élu, le 6 mai 1883, par 7,780 voix, sans concurrent, sur 8,304 votants et 17,657 inscrits. Il prit place à gauche, se fit inscrire à la gauche radicale, mais se sépara bientôt de ce groupe, pour se rallier à la majorité opportuniste. Il vota pour les crédits du Tonkin et pour la politique de M. Ferry, fit en 1884 un rapport sur une proposition de M. Bastid relative à l'organisation des bureaux de préfectures et sous-préfectures, déposa avec ses collègues MM. Ducros, Folliet et Jules Philippe, un projet de loi sur le régime des boissons, et parla dans la discussion du budget de l'exercice 1885. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Haute-Savoie, il fut élu, le 1^{er} sur 4, député de ce département, par 37,061 voix (59,661 votants, 77,569 inscrits). M. C. Duval intervint encore dans les questions budgétaires et prit la parole sur le projet de loi organique militaire. Il soutint le gouvernement de ses votes et se prononça en dernier

lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger ; il s'était abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (chute du ministère Floquet, 14 février 1889). M. César Duval, qui est délégué cantonal, membre de l'Institut national génovois et de plusieurs sociétés suivantes, officier d'Académie, a publié : *Un curé de Collonges-sur-Solève, il y a cent ans* (1874). — *Ternier et Saint-Julien* (1879). — *Les Terres de Saint-Victor* (1880). — *Procès de sorciers à Viry* (1881). — *La famille Paget* (1881). — *L'administration municipale de Viry de l'an I à l'an VII* (1881). — *La commune de Saint-Julien pendant la Révolution* (1886).

DUVAL DE CHASSENON. — *Voy. CURZAY* (DE).

DUVAL DE FRAVILLE (LAURENT-MARTIN, BARON), député de 1834 à 1848, né à Chaumont (Haute-Marne) le 22 février 1791, avait rempli dans sa ville natale les fonctions de conseiller de préfecture, puis celles de maire. Elu, comme candidat du gouvernement, le 21 juin 1834, député du 3^e collège de la Haute-Marne, par 113 voix sur 210 votants et 314 inscrits, contre 75 voix à M. Toupot de Bévaux, il fit partie de la majorité conservatrice et vota, jusqu'en 1848, pour les divers ministères qui se succédèrent. Il fut successivement réélu : le 4 novembre 1837, par 133 voix (238 votants, 339 inscrits), contre 57 à M. des Etangs et 42 à M. Molot ; le 2 mars 1839, par 139 voix (224 votants, 341 inscrits) ; le 9 juillet 1842, par 156 voix (225 votants, 365 inscrits), contre 45 à M. des Etangs, et le 1^{er} août 1846, par 168 voix (306 votants, 384 inscrits), contre 120 à M. de Montrol. Il donna son suffrage aux lois de septembre 1835, aux lois de disjonction et d'apanage, au ministère Molé, à l'indemnité Pritchard, le refusa à la proposition sur les députés fonctionnaires, aux motions tendant à la réforme électorale, etc. Son rôle parlementaire fut d'ailleurs peu actif, et la *Galerie des Pritchardistes*, publiée en 1846 par le *National*, lui consacrait cette courte notice : « *Duval de Fraville.* — Connaissez-vous celui-là ? Non ! Il a voté pour Pritchard, c'est vrai ; mais cela ne suffit pas encore pour illustrer le premier venu. Il s'appelle Duval, de M. son père ; Fraville, de son village, apparemment. Bientôt il s'appellera de Fraville tout court, et le grand nom de Duval aura disparu. Hélas ! ce seigneur est décoré. »

DUVAL DE GRANDPRÉ (CHARLES-FRANÇOIS), député en 1789, né à Abbeville (Somme) le 19 août 1740, mort à une date inconnue, était procureur du roi à l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, lorsque la sénéchaussée de Ponthieu le choisit, le 27 mars 1789, comme député du tiers aux États-Généraux. Il s'y fit peu remarquer.

DUVAL. — *Voy. EPREMESNIL* (D').

DUVAL-VILLEBOGARD (JULIEN-FRANÇOIS), député aux Cinq-Cents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1760, mort à une date inconnue, adopta les idées de la Révolution et fut commissaire près le tribunal civil et criminel du département d'Ille-et-Vilaine. Elu, le 24 germinal an VI, par 269 voix sur 304 votants, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, il y

fit un rapport étendu sur la législation des domaines congéables. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il envoya en ces termes son adhésion à l'acte de Bonaparte :

« Port-Briec, le 28 frimaire au VIII de la République.

« Duval-Villebogard, membre du Conseil des Cinq-Cents, à la commission législative du même Conseil.

« Citoyens collègues,

« Le courrier porteur de la Constitution de la République est arrivé hier soir en cette commune, et aujourd'hui je me suis trouvé à l'administration centrale de ce département lors de l'ouverture des registres destinés à recevoir les votes des citoyens. J'y ai inscrit mon acceptation et ai été témoin de la joie et de la reconnaissance avec lesquelles a été accueilli ce code restaurateur de notre liberté et de la prospérité nationale. Nulle part en France, citoyens collègues, je puis vous l'attester, l'opinion de tous les amis de la patrie n'est plus invariablement fixée sur les mesures régénératrices préparées par la loi du 19 brumaire, et si plusieurs cantons ruraux de ce département n'émettaient pas leur vœu d'acceptation avec empressement, on ne pourrait y attribuer d'autre cause qu'à l'état de contrainte où les tiennent encore les bandes de rebelles armés. »

« Salut et respect,

« DUVAL-VILLEBOGARD. »

Juge au tribunal d'appel de Rennes le 12 floréal an VIII, il échangea ce titre, le 14 avril 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale (mêmes fonctions).

DUVANT (PIERRE), député en 1791, né à Nérondes (Loire) le 20 juillet 1758, mort à une date inconnue, était homme de loi à Nérondes. Maire de cette commune, puis juge-suppléant au tribunal du département, il fut élu (2 septembre 1791) député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 7^e sur 15, par 309 voix (511 votants). Il siégea dans la majorité, et appuya, en 1792, le maintien du décret qui consacrait à la patrie le tiers du traitement des députés. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUVAUX (JULES-YVES-ANTOINE), député de 1876 à 1889, et ministre, né à Nancy (Meurthe) le 21 mai 1827, fut élève de l'École normale supérieure. Il en sortit agrégé des lettres, et professa au collège de Saintes, puis aux lycées de Montpellier et de Nancy. Conseiller municipal de cette ville le 7 mai 1871, et conseiller général de Meurthe-et-Moselle en octobre de la même année, il fut déclaré démissionnaire par le ministère de Fourton pour avoir refusé d'aller à Besançon. On attribua cette disgrâce aux opinions républicaines de M. Duvaux, à ses votes et discours au conseil général et à son titre de président du Cercle de la Ligue de l'enseignement de Nancy. Aussi fut-il, le 20 février 1876, le candidat des républicains à la députation dans la 1^{re} circonscription de cette ville : élu par 11,172 voix (16,337 votants, 22,662 inscrits), contre 4,976 voix à M. du Coëtlosquet, il prit place à la gauche de la Chambre. Il avait dit dans sa circulaire aux électeurs : « Tous les bons citoyens, tous ceux qui ont souci des intérêts et de la dignité de la France, doivent s'unir dans une pensée commune : affermir la Constitution du 25 février 1875 et empêcher ainsi de nouvelles révolutions. »

Je veux le maintien du suffrage universel, la moralisation de tous par l'instruction, la diffusion de l'enseignement par l'obligation et la gratuité partout où elle sera possible. Je veux l'extension légitime des franchises municipales, et, en premier lieu, la restitution aux conseils municipaux du droit de nommer les maires. » M. Duvaux fut un des 363 adversaires du gouvernement du 16 mai, et, à ce titre, obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 11,861 voix sur 17,767 votants, et 22,078 inscrits, contre 5,768 voix à M. Welche, préfet conservateur du département du Nord, originaire de Nancy. Il suivit la même ligne politique à la Chambre nouvelle, soutint les ministères Dufaure et Ferry, vota contre l'amnistie plénière, pour le retour du parlement à Paris, pour l'article 7 et pour les lois sur l'enseignement, etc., prit la parole, en 1878, dans la discussion générale du budget, pour signaler l'abandon général des chaires de l'enseignement secondaire par les jeunes professeurs attirés trop tôt vers les chaires des facultés, au préjudice de l'un et de l'autre enseignement, et déposa (janvier 1880) une proposition tendant à l'abrogation de la loi de 1874 qui avait créé l'aumônerie militaire: cette proposition fut adoptée sans modification. Résolu député, le 21 août 1881, par 12,543 voix (13,763 votants, 22,830 inscrits), il devint sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, M. Jules Ferry étant ministre, puis il lui succéda, comme titulaire de ce portefeuille, le 7 août 1882, dans le cabinet Duclerc. M. Duvaux resta au pouvoir après la crise du 29 janvier 1883, lorsque MM. Duclerc, Billot et Jauréguiberry se retirèrent, à propos de la question de l'expulsion des princes, et fit partie du nouveau cabinet, présidé par M. Fallières, jusqu'à la chute de ce dernier (21 février de la même année). Son passage aux affaires fut sans éclat; en décembre 1882, il fut en butte aux attaques de la presse de gauche, pour avoir adressé aux préfets une circulaire qui leur laissait la latitude de conserver les emblèmes religieux dans les écoles, quand la majorité des habitants le demanderait. Porté sur la liste républicaine de Meurthe-et-Moselle le 4 octobre 1885, M. Jules Duvaux fut élu député de ce département, le 5^e sur 6, par 46,330 voix (88,011 votants et 111,226 inscrits). Il reprit place à la gauche modérée, appuya la politique des ministères Rouvier et Tirard, donna comme précédemment son approbation aux expéditions coloniales, intervint quelquefois dans les débats sur l'instruction publique, et interpella (février 1888) le gouvernement sur les modifications apportées dans l'organisation de l'Ecole forestière de Nancy (la Chambre vota l'ordre du jour); il s'est prononcé, dans la dernière session: pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

DUVERGIER (JEAN-BAPTISTE-MARIE), sénateur du second Empire et ministre, né à Bordeaux (Gironde) le 25 août 1792, mort à Bordeaux le 1^{er} novembre 1877, vint faire son droit à Paris. Inscrit au barreau de la capitale en 1821, il entreprit bientôt une série de travaux qui le mirent au premier rang de nos jurisconsultes. La *Collection des Constitutions, Chartes et Lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques*, publiée de 1821 à 1823,

fut son premier ouvrage. En 1825, il commença à faire paraître un autre recueil, des plus intéressants; celui des *Lois, Décrets, Ordonnances Réglements et Avis du Conseil d'Etat*, qui avait déjà trente volumes en 1833, et dont la suite forma un volume par année. Il donna encore une *Table générale, analytique et raisonnée des Lois, Décrets, Ordonnances, Règlements, etc.*, depuis 1788, jusques et y compris 1830, faisant suite à la *Collection complète des Lois*; un *Code d'Instruction criminelle annoté* (1833); un *Code pénal annoté*; un travail sur *l'Effet rétroactif des Lois* (1845), etc. M. Duvergier devint, en 1844, bâtonnier de l'ordre des avocats. L'autorité qu'il avait au Palais, en raison de sa science juridique, le fit appeler, le 7 mars 1855, au Conseil d'Etat, et nommer président de section en 1866. Dans le remaniement ministériel qui suivit le message du 11 juillet 1869, annonçant que différentes réformes allaient être mises à l'étude dans le dessein d'établir le gouvernement impérial sur de nouvelles bases, M. Duvergier reçut le portefeuille de la Justice et des Cultes, qu'il ne garda que jusqu'au 27 septembre de la même année. Il eut part avec ses collègues à la préparation du sénatus-consulte du 8 septembre qui donna aux aspirations des parlementaires du pays quelques satisfactions: le Corps législatif partageait avec l'Empereur l'initiative des lois, il nommait son président et ses secrétaires; les séances du Sénat devenaient publiques; les droit d'interpellation et d'amendement étaient consacrés, le budget serait voté par chapitres et articles, etc. — Le 2 janvier 1870, M. Duvergier fut nommé sénateur. Grand officier de la Légion d'honneur du 4 août 1867, il fut admis à la retraite comme ancien garde des sceaux le 4 mars 1872. — M. Duvergier a publié encore une édition, avec commentaires, du *Droit civil français*, par Toullier, et il a été un des plus assidus rédacteurs de la *Revue étrangère et française de Législation*, de la *Revue de Droit français et étranger*, etc. On a aussi de lui une comédie, publiée en 1824, sous le titre: *Monsieur Converse et Monsieur Converse*.

DUVERGIER DE HAURANNE (JEAN-MARIE), député de 1815 à 1824 et de 1830 à 1831, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 21 mars 1771, mort à Paris le 19 août 1831, appartenait à la famille de l'abbé de Saint-Cyran, célèbre dans l'histoire du jansénisme. Négociant à Rouen, il devint juge au tribunal de commerce et administrateur des hospices civils. Le 22 août 1816, le collège de département de la Seine-Inférieure le choisit pour député par 126 voix sur 197 votants et 243 inscrits. Il fit partie de la minorité de la Chambre introuvable, dont une fraction était ministérielle, et siégea avec cette fraction au côté du centre qui se rapprochait de la droite, « sans se montrer, dit un biographe, plus favorable aux vœux des ultra-royalistes qu'à ceux des libéraux. » Nommé le 3 novembre 1816, membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi d'amnistie, il fut l'un des trois commissaires qui résistèrent à l'opinion de la majorité, combattit les amendements proposés par M. de Corbières, et demanda que le projet fût adopté tel qu'il avait été présenté au nom du roi. Il insista principalement sur le rejet du 2^e paragraphe de l'article concernant les « régicides », et s'écria à ce sujet: « N'est-il pas déplorable que l'on nous expose à délibérer sur de pareils hommes, lorsque nous savons que notre vœu ne peut pas être accompli ! La conscience la plus auguste,

la plus élevée, repoussé jusqu'à l'apparence de la violation d'une promesse sacrée et du pardon accordé par le roi martyr. Je n'est pas au moment où une partie de cette assemblée réclame le respect pour ses scrupules, que nous voudrions faire violence à la conscience du roi. » Après la dissolution de la Chambre, le 4 octobre 1816, Duvergier de Hauranne fut réélu député par 96 voix sur 188 votants et 233 inscrits. Pendant les années 1816, 1817 et 1818, il fut questeur de la Chambre. Lors de la présentation du premier projet de loi sur les élections, il prétendit, contre l'avis de Royer-Colard, que de la Charte seulement émanait le droit d'élire des députés, et que ce droit ne lui était point antérieur. Il se prononça en faveur des deux degrés d'élection déjà proposés à cette époque. Le 19 avril 1816, il s'opposa, dans un comité secret, à ce que les registres de l'état civil fussent remis entre les mains du clergé, comme autrefois, et déclara qu'il fallait profiter « de ce que la révolution avait produit d'utile et de conforme à la raison ». Dans la discussion du projet de loi sur le recrutement, ils s'opposèrent à l'exception demandée en faveur des frères de la Doctrine chrétienne; fidèles, d'ailleurs, à la politique ministérielle, il vota toutes les lois d'exception et la modification de la loi électorale. Réélu, le 13 novembre 1820, par 99 voix sur 185 votants et 235 inscrits, Duvergier de Hauranne parla (1821) sur l'adoption des trois douzièmes proposée par le ministre des finances et démontra la nécessité de sortir enfin du provisoire en matière budgétaire. A dater de ce jour, il inclina vers l'opposition, et cette tendance fut bien marquée, le 27 janvier 1822, dans la discussion de l'article 4 du projet de loi sur la répression des délits de la presse; il proposa alors de remplacer la rédaction de la commission, ainsi conçue: « La présente disposition ne peut pas porter atteinte aux droits de discussion et de censure des actes des ministres; » par la rédaction suivante: « La présente disposition ne peut pas porter atteinte au droit de discussion et de censure des actes de l'autorité constitutionnelle des ministres et des autres agents de l'autorité. » Le 1^{er} février, toujours à propos de la même loi, il s'efforça encore d'en mitiger les rigueurs. Le 24, il indiqua des économies à faire sur le budget de la guerre. Enfin, il s'éleva contre le tarif des douanes sur les matières premières, et fit prévaloir ses vues touchant la réforme du régime colonial. De plus en plus « constitutionnel », il se prononça fortement, en 1823, contre la guerre d'Espagne, revint à plusieurs reprises sur « l'inopportunité » et « l'injustice » de cette expédition, et se plaignit de ce qu'aucune communication des négociations avec les Cortès et avec l'Angleterre n'avait été faite à la Chambre. Aux élections de 1824, le ministère réussit à faire échouer la candidature de Duvergier de Hauranne, qui se dédommagea jusqu'en 1830 de ce repos forcé, en publiant quelques brochures politiques: *Coup d'œil sur l'Espagne* (1824); *De l'égalité des partages et du droit d'aînesse* (1826); *De l'ordre légal en France* (1825-1828); *Du jury anglais et du jury français* (1827), etc. Duvergier de Hauranne relevait député le 12 juillet 1830, ayant été élu par le 8^e arrondissement de la Seine-Inférieure, avec 441 voix (583 votants, 679 inscrits), contre 138 voix à M. Fouquier-Long. Il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe et fut réélu, le 5 juillet 1831, par 298 voix (427 votants, 637 inscrits), contre 113 voix à M. Jacques Lafitte. Mais il mourut quelques jours après, le 19 août,

et fut remplacé par M. de Laroche. — Outre les ouvrages cités plus haut, on a de Duvergier de Hauranne plusieurs discours et opinions imprimés pendant sa carrière législative.

DUVERGIER DE HAURANNE (PROSPER-LÉON), député de 1831 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, et à l'Assemblée législative de 1849, fils du précédent, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 3 août 1798, mort au château d'Henry (Cher) le 19 mai 1881, fit ses études sous la direction de son père et voyagea pendant une année en Angleterre. Il débuta dans le journalisme par une série de lettres remarquables, insérées dans le *Globe* en 1826, sur la situation électorale de la Grande-Bretagne et sur l'Irlande. Il passa ensuite, avec MM. Guizot et Rossi, à la *Revue Française*, et fit partie de la société libérale *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. M. Duvergier de Hauranne appartenait alors au groupe des « doctrinaires ». Son nom ne se trouva point au bas de la protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet 1830, soit qu'il fût alors absent de Paris, soit qu'il jugeât cette manifestation inutile. Toutefois il donna une entière adhésion à la monarchie de Louis-Philippe, et, ayant été élu, le 5 juillet 1831, député du 4^e collège électoral du Cher (Sancerre), par 152 voix sur 240 votants et 307 inscrits, il prit place tout d'abord dans la majorité qui soutenait le ministère de Casimir Périer. Il vota alors et appuya de sa parole toutes les mesures de conservation et de répression dont ce ministère prit l'initiative. En mainte occasion, et notamment à propos d'un discours de la couronne, il se fit dans cette législature le défenseur du gouvernement dans sa lutte contre les républicains. Lorsque le journal la *Tribune* fut appelé (1833) à la barre de la Chambre des députés, sur la dénonciation de M. Viennet, pour rendre compte de ses attaques contre l'Assemblée, M. Duvergier de Hauranne monta à la tribune et opina en faveur des conclusions du rapporteur, M. Persil, concluant à la mise en jugement des journalistes incriminés. Lui-même fut dès lors chargé de plusieurs rapports importants. Son activité et son talent l'avaient mis en évidence, et il ne tarda pas à prendre parmi ses collègues une situation considérable. Tout en prêtant à la dynastie un concours sans réserve, il lui arriva bientôt de se séparer des ministres dans certaines circonstances. A la mort de Casimir Périer, M. Duvergier de Hauranne s'était rapproché de Thiers, avec qui il marcha constamment d'accord par la suite, et il était devenu l'un des chefs du parti « parlementaire » pur. « Aux avant-postes de ce parti, a écrit Louis Blanc (*Histoire de Dix Ans*), était M. Duvergier de Hauranne, remarquable par une grande netteté d'idées, un penchant marqué pour la lutte, une éloquence substantielle, et une finesse d'esprit qu'embléissait l'élévation de son cœur. Né dans une famille qui avait donné l'abbé de Saint-Cyran au jansénisme, M. Duvergier de Hauranne avait des qualités qui rappelaient parfaitement son origine. Ennemi des gens de cour, l'indépendance des vieux parlements à l'égard de la couronne, et leur dédain à l'égard du peuple, revivaient en lui également. Du reste, il s'obstinait plus que personne dans des illusions vraiment étranges... Il aurait désiré que la majorité des Chambres gouvernât par le moyen des ministres, à l'ombre d'une royauté au repos. » Réélu, le 21 juin 1834, député de Sancerre, par 148 voix (182 votants, 237 inscrits), contre 29 voix à M. de Montreuil, il prêta son

appui à la politique de Thiers, et vota avec les centres toutes les mesures que sollicita le pouvoir, sans en excepter les lois de septembre 1835. Mais à l'avènement du ministère Molé (15 avril 1837), il prit une attitude qui, sans être encore celle de l'opposition, n'avait déjà plus rien de bienveillant. Chargé du rapport sur les fonds secrets, il s'en acquitta avec une redoutable habileté et mêla, à des conclusions en apparence favorables au cabinet, des avertissements d'une gravité menaçante. Puis il se décida à entrer avec Thiers, Rémusat, etc., dans la coalition des diverses oppositions de la Chambre contre le ministère Molé. Après avoir obtenu sa réélection, le 4 novembre 1837, avec 184 voix (221 votants, 290 inscrits), contre 32 voix à M. de Montreuil, ce fut lui qui donna à la Chambre le signal de la reprise des hostilités. Son écrit intitulé : *Des principes du gouvernement représentatif et de leur application*, résuma nettement la thèse favorite des parlementaires : « Le roi règne et ne gouverne pas. » En même temps, il ressuscitait, avec MM. Guizot et Rossi, la *Revue Française*, qui avait disparu après 1830, et y publiait une série d'articles où il s'attachait à prouver que les ministres étaient insuffisants et qu'ils compromettaient le gouvernement représentatif par une outrageante affectation de dédain à l'égard de la Chambre. Vaincus au commencement de la session de 1838, la coalition eut plus de succès à l'ouverture de celle de 1839, et M. Duvergier de Hauranne, comme membre et secrétaire de la commission chargée de la rédaction du projet d'adresse, eut une grande part au renversement du ministère Molé. La dissolution de la Chambre avait amené la réélection des coalisés. M. Duvergier de Hauranne fut renvoyé à la Chambre, le 2 mars 1839, par 153 voix sur 215 votants et 293 inscrits ; il soutint alors de toutes ses forces le cabinet du 1^{er} mars 1840, et partagea notamment ses vues dans la question d'Orient. Mais lorsque Guizot vint prendre, le 29 octobre, la succession de Thiers, pour faire prévaloir une politique tout opposée, M. Duvergier de Hauranne rompit avec son ancien ami, dont il dénonça la conduite dans la *Revue des Deux-Mondes*, et se trouva rejeté dans l'opposition. Il fit, par la parole et par la plume, une guerre sans merci aux ministres nouveaux, fut réélu, le 9 juillet 1842, par 152 voix (210 votants, 307 inscrits), contre 51 voix à M. de Vogué et 32 à M. Duranty, obtint, à la suite de certaines décisions du bureau de la Chambre, très contestées, l'abolition du scrutin secret (1845), et intervint dans un grand nombre de discussions d'affaires, par exemple pour défendre les principes de la liberté commerciale et l'exécution des chemins de fer par les compagnies. Il prit aussi plusieurs fois la parole sur l'Algérie et n'épargna pas les critiques aux administrateurs de la colonie depuis la conquête. M. Duvergier de Hauranne, qui avait obtenu encore le renouvellement de son mandat, le 1^{er} août 1846, avec 179 voix (223 votants, 328 inscrits) contre 14 voix à M. Duranty, suivit dans la dernière législature du règne la même ligne de conduite. Il s'était fait le patron d'un projet de réforme électorale, que la majorité avait repoussé. Alors il devint un des promoteurs de l'agitation réformiste et de la campagne des banquets. Dans celui qui fut tenu à la Charité-sur-Loire, le 17 octobre 1847, il but « à la souveraineté nationale et au roi constitutionnel », et insista sur la nécessité de sauver le gouvernement représentatif par des réformes sérieuses et profondes. Il signa, en 1848, la demande de mise en accu-

sation du ministère Guizot ; lors de la chute de cet homme d'Etat, à la veille de la révolution, M. Thiers lui réserva un portefeuille dans l'épiphémère cabinet du 23 février. Mais, vingt-quatre heures après, la République était proclamée. Elle n'excita pas l'enthousiasme de M. Duvergier de Hauranne. Devenu, le 23 avril 1848, représentant du Cher à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 7, par 45,834 voix, il s'y fit le champion des idées les plus conservatrices, et vota : pour le rétablissement de cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome. Dans la séance du 27 septembre 1848, il proposa sans succès un amendement à l'article 20 de la Constitution en ces termes : « Le peuple français délègue le pouvoir législatif à deux Chambres. » Cet amendement fut rejeté à la majorité de 530 voix contre 289. Il fit partie de la commission chargée d'examiner la demande de crédits pour l'expédition romaine. Non réélu à la Législative, aux élections générales de 1849, il profita d'une élection partielle, motivée par le décès de M. Poisle-Desgranges, pour y entrer, le 21 mars 1850, comme représentant du Cher, avec 17,154 voix (27,405 votants, 55,762 inscrits), malgré la vive opposition que lui firent le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*. Nous trouvons dans une lettre d'Audry de Puyravault, du 12 juillet 1850, cette appréciation sur M. Duvergier de Hauranne : « C'est un homme qui a une certaine réputation politique. On l'a vu un peu partout, depuis la société *Ade-toi*, le *Ciel l'aidera*, dans toutes les opinions ; il a été ministériel, doctrinaire, conservateur, dans l'opposition, dans les banquets, où il a joliment contribué à la révolution de février. Il est malheureux qu'il n'ait pas aussi contribué à la conserver. » A la Législative, M. Duvergier de Hauranne siégea dans la majorité monarchique dont il devint un des membres les plus influents, et, s'étant séparé, au dernier moment, de la politique de l'Elysée, fut inquiété pendant quelque temps, à l'époque du coup d'Etat de 1851. Après une courte détention à Mazas et à Sainte-Pélagie, il fut éloigné, par un décret du 9 janvier 1852, mais, le 7 août de la même année, un autre décret l'autorisa à rentrer en France. M. Duvergier de Hauranne passa les années de l'Empire à écrire une *Histoire du gouvernement parlementaire en France* (10 volumes, 1857-1875), et se tint à l'écart de la politique active. Rallié, après 1870, à la suite de son ami Thiers, aux doctrines de la « République conservatrice », il accepta une candidature dans le Cher, lors des élections sénatoriales de 1876, mais ne fut pas nommé. Il vécut, à dater de cette époque, dans une retraite absolue, et refusa, en octobre 1877, de se laisser porter candidat à la Chambre des députés à la place de son fils, M. Ernest Duvergier de Hauranne (*V. p. bas*), mort pendant la période électorale. Il mourut en 1881, dans son château d'Henry (Cher), aveugle et presque paralytique, laissant un fils, M. Emmanuel Duvergier, conseiller général du Cher, et une fille mariée à M. Target, ancien représentant, ancien consul général à la Haye. Outre les ouvrages cités plus haut, on a attribué à M. Duvergier de Hauranne des vaudevilles de jeunesse : *Le Jaloux comme il y en a peu*, *Un Mariage à Gretna-Green*, etc. ; ils n'ajoutent rien à la réputation de l'écrivain dont le ba-

gagé littéraire se compose surtout de nombreux articles de revues et de journaux, de discours, de rapports tirés à part, publiés en brochure et pour la plupart extraits de la *Revue des Deux-Mondes*, dont il fut longtemps un des publicistes ordinaires.

DUVERGIER DE HAURANNE (LOUIS-PROSPER-ENXER), fils du précédent, représentant en 1871, député de 1870 à 1877, né à Paris le 7 mars 1843, mort à Trouville (Calvados) le 19 août 1877, fit de bonnes études et voyagea aux Etats-Unis. De retour en France, il publia ses impressions sous ce titre : *Huit mois en Amérique*, lettres et notes (1866), et écrivit deux brochures politiques qui lui valurent un certain renom : *Le Gouvernement personnel* et *La Coopération libérale en 1869*. M. Ernest Duvergier de Hauranne était alors très répandu dans les cercles orléanistes. Capitaine de mobiles pendant la guerre de 1870, blessé à Beaune-la-Rolande et décoré, il fut, à l'élection complémentaire du 2 juillet 1871 (motivée par la démission de M. Simon Lebrun), un des deux candidats du parti conservateur dans le Cher; l'autre était M. de Chabaud-Latour. M. E. Duvergier de Hauranne fut élu représentant à l'Assemblée nationale par 32,093 voix (61,891 votants et 94,931 inscrits). A vrai dire, sa profession de foi indiquait déjà une tendance vers la république conservatrice; cette tendance s'accroît lorsque le nouveau député du Cher eut pris place au centre gauche de l'Assemblée. Il intervint, à la tribune, dans plusieurs discussions, notamment dans la discussion sur l'armée, et s'attira en maintes circonstances les reproches des journaux monarchistes, qui le dénonçaient presque comme un renégat. Il vota contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le ministère de Broglie, contre le septennat, la loi des maires, l'état de siège, et pour les lois constitutionnelles, et exprima ses sentiments politiques dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* intitulé : *Ni radical, ni réactionnaire*, ainsi que dans une brochure, la *République conservatrice*, parue pendant la législature. Aux élections du 20 février 1876, M. Ernest Duvergier de Hauranne, retenu dans le midi de la France par une cruelle maladie, ne put prendre une part directe à la lutte qui s'engagea sur son nom dans l'arrondissement de Sancerre : il n'en triompha pas moins, comme candidat républicain modéré, avec 10,696 voix (18,289 votants, 22,317 inscrits), de ses deux adversaires monarchistes, M. de Chabaud-Latour, représentant sortant, qui réunit 4,653 voix, et M. Guillaumin, qui en eut 2,888. Dans la Chambre nouvelle. M. Ernest Duvergier de Hauranne s'inscrivit, comme précédemment, à la réunion du centre gauche; mais sa santé le tint à l'écart des travaux parlementaires, et, après avoir voté l'ordre du jour, dit des 363, qui refusait la confiance au cabinet Fourton-de-Broglie, il mourut à Trouville, avant d'avoir pu se représenter devant ses électeurs. Il laissait en manuscrit une *Histoire populaire de la Révolution Française*, que sa veuve a publiée en 1879.

DÜVERNOIS (CLÉMENT-AIMÉ-JEAN), député de 1869 à 1879 et ministre, né à Paris le 6 avril 1836, mort à Paris le 8 juillet 1879, fit ses études au lycée d'Alger, et collabora à une feuille locale, la *Colonisation*, que l'autorité militaire supprima à cause de la vivacité de ses polémiques. M. Duvernois vint alors à Paris, et donna à la *Presse* de Girardin quelques articles

sur l'Algérie. Puis il retourna dans la colonie et fonda l'*Algérie nouvelle*, avec le concours pécuniaire et sous les auspices du prince Napoléon, ministre de l'Algérie et des colonies. Ce journal ayant été suspendu, puis supprimé, M. C. Duvernois eut à purger une condamnation à trois mois de prison prononcée contre lui pour délits de presse, et collabora ensuite au *Temps*, au *Courrier du Dimanche* et à la *Liberté*, dont il devint le rédacteur en chef, sous la direction de M. de Girardin. Il mena dans ces différents organes les campagnes les plus acerbes, encourut une nouvelle condamnation à deux mois pour un duel qu'il eut (1866) avec M. Francisque Sarcey, et dirigea le *Courrier de Paris*, organe de l'opposition constitutionnelle à l'Empire, puis l'*Époque*, dont M. Dusatoy lui céda (avril 1868) la propriété. Dans l'intervalle, la lettre impériale du 19 janvier 1867, promettant une extension des libertés publiques, avait rallié au gouvernement le bouillant polémiste, qui fut bientôt chargé, par le cabinet particulier de Napoléon III, de fonder un journal dynastique sous ce titre : le *Peuple* (février 1869). On attribua même à ce journal la collaboration personnelle de l'Empereur. Le 24 mai 1869, M. Clément Duvernois fut présenté comme candidat du gouvernement au Corps législatif dans la circonscription unique des Hautes-Alpes, et élu député par 17,506 voix (28,868 votants, 33,851 inscrits), contre 7,454 voix à M. Guiffrey et 3,825 à M. Chaix, ancien représentant. Cette élection fut l'objet des protestations de l'opposition, qui la déclara entachée de faits graves de pression officielle; mais une demande d'enquête fut repoussée par la majorité du Corps législatif. Le nouvel élu prit place à droite, vota avec le parti dynastique et négocia personnellement la conversion de M. Emile Ollivier à l'empire; il échangea à cet égard une curieuse correspondance avec M. Franceschini Pietri. « Voici ce qu'il faudrait faire, lui écrivait (30 octobre 1869) le secrétaire particulier de l'Empereur : M. Emile Ollivier partirait demain soir lundi par le train de huit heures; il arriverait à dix heures une minute à Compiègne. Je l'attendrai à la gare. Si M. Emile Ollivier se soigne, en arrivant à la gare de Paris, de s'entourer la tête d'un cache-nez, il pourra passer inaperçu. » M. Duvernois répondit : « Mon cher monsieur Pietri, Ollivier partira ce soir à huit heures. Il aura la tête enveloppée d'un cache-nez et ne mettra point ses lunettes, ce qui le rend méconnaissable. » « Tout à vous, CLÉMENT DÜVERNOIS. » M. Clément Duvernois pressa les négociations assez laborieuses qui suivirent cette première entrevue, et conçut assez légitimement l'espoir d'en recueillir le prix dans la formation du nouveau ministère qui se préparait. « On pourrait, écrivait M. Emile Ollivier à l'Empereur, le 13 novembre, placer Chasseloup-Laubat à l'Intérieur avec Duvernois, jusqu'au jour où le sous-secrétaire d'Etat deviendrait ministre. » Mais les anciens ministres de l'Empire trouvaient un peu prématurée l'ambition de M. Duvernois, et sa candidature ministérielle perdait chaque jour du terrain. « Je ne demanderais pas mieux, lui écrivait M. Emile Ollivier, le 31 décembre, de vous avoir, vous le savez. L'Empereur le désire, mais il croit que, dans votre intérêt, il vaut mieux différer, de façon que votre avènement fût plus efficace. » Faute de pouvoir le convaincre, on lui offrit pourtant le portefeuille du commerce, mais, devant l'opposition formelle de M. Mague, dont on avait besoin aux finances, il se retira. « Quand vous voudrez

faire un cabinet d'action, écrivit-il alors à M. Emile Ollivier, je serai votre homme, sans condition et sans délai; mais je suis trop résolu pour être le membre d'un cabinet mixte, et trop clairvoyant pour être le membre d'un cabinet d'inaction. » Après avoir été l'artisan de la constitution du ministère Ollivier, les circonstances devaient l'amener, six mois plus tard, à être l'auteur principal de sa chute. A la séance du Corps législatif du 9 août 1870, le ministère avait fait de vains appels à la confiance de l'Assemblée, qui, sur la proposition de M. de Talhouët, et malgré le ministère, s'était retirée dans ses bureaux pour examiner divers projets de lois déposés par le gouvernement. A la reprise de la séance, le président donna lecture d'un ordre du jour présenté par M. Clément Duvernois, et ainsi formulé : « La Chambre, décidée à soutenir un cabinet capable de pourvoir à la défense du pays, passe à l'ordre du jour. » Le cabinet tout entier repoussa cet ordre du jour. L'Assemblée néanmoins l'adopta, et M. Emile Ollivier se retira aussitôt. Le Régente, après avoir accepté la démission collective des ministres, chargea le général comte de Palikao de former un nouveau cabinet, où M. Clément Duvernois eut le portefeuille de l'agriculture et du commerce. Il occupa le pouvoir jusqu'au 4 septembre, prit des mesures pour l'approvisionnement de Paris et fit preuve d'une réelle activité. Après la révolution du 4 septembre, il passa en Angleterre; il en revint au mois de juin 1871, écrivit au journal *l'Avenir libéral* une lettre où il se rapprochait de la République conservatrice, et fut, sans succès, candidat à l'Assemblée nationale dans le quartier de Belleville, à Paris, lors des élections complémentaires de juillet. En septembre 1871, il fonda *l'Ordre*, journal bonapartiste, qu'il quitta en 1872 pour se mettre à la tête d'une Société financière appelée la *Banque territoriale d'Espagne*. Cette Société, qui avait son siège à Paris, fut mise sous séquestre en avril 1874; plusieurs administrateurs furent arrêtés et condamnés à diverses peines : M. Clément Duvernois eut pour sa part deux ans de prison et 100 francs d'amende. Après l'expiration de sa peine, et pendant la période du « Seize-Mai », il adressa, sous le couvert de l'anonyme, quelques articles au *Figaro*. M. Clément Duvernois a publié d'assez nombreuses brochures traitant de matières politiques et administratives : *l'Algérie, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être* (1853); *La lieutenance de l'Empire* (1859); *le Couronnement de l'édifice; Liberté démocratique* (1860); *l'Orléanisme et la Révolution* (1861); *Histoire de l'intervention française au Mexique* (1862-1867); *l'Union conservatrice* (1872); *le Gâchis rose* (1873), etc.

DUVEYRIER (HONORÉ-NICOLAS-MARIE, BARON), membre du Tribunal, né à Pignaux (Var) le 6 décembre 1753, mort à Maffliers (Seine-et-Oise) le 25 mai 1839, était fils de Gaspard Duveyrier, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Madeleine Niviset; il fit ses études au collège du Plessis, à Paris, et fut ensuite élève de l'école militaire de l'Espignan. On le destinait à l'arme du génie; mais son peu de fortune lui ayant fermé l'entrée de ce corps, il fut quelque temps employé dans la partie active des aides, puis revint à Paris étudier le droit et les affaires chez son parrain, M. Teissier, avocat au parlement. Admis au serment d'avocat en 1779, inscrit sur le tableau des avocats de Paris en 1783, il débuta brillamment et se vit bientôt confier plusieurs causes

importantes. Une de ses premières plaidoiries fut consacrée à la défense d'un de ses confrères, Le Grand de Saint-René, décrété d'ajournement personnel dans un procès criminel au cours duquel il avait écrit un mémoire qui paraissait répréhensible : Duveyrier plaida à côté de Target, qui lui adressa des félicitations publiques. Quelque temps après, sur la désignation de Gerbier, il fut l'avocat d'office de la comtesse de Valori, qui ne pouvait pas trouver de défenseur contre M. Courtin, avocat distingué. Cette cause valut à Duveyrier une belle réputation d'orateur, et la clientèle la plus brillante lui fut dès lors assurée. Il se fit surtout remarquer, par la suite, dans l'affaire Kornmann et Beaumarchais. Duveyrier s'essaya, vers la même époque, dans la littérature : en 1788, lorsque le parlement de Paris fut exilé à Troyes, il composa un pamphlet intitulé la *Cour plénière*, qui fut publié sous le nom de l'abbé de Vermond et eut un vif succès de circonstance. Bientôt après, la carrière politique s'ouvrit pour Duveyrier. Secrétaire et président de son district (Saint-Etienne-du-Mont) en 1789, il fut, en 1790, nommé, ainsi que Cahier de Gerville, commissaire du roi à Nancy; il parvint, de concert avec lui, à apaiser les premiers troubles de cette ville. A la fin de la même année, Dupont-Dutertre étant appelé au poste de ministre de la justice, Duveyrier le suivit avec le titre de directeur du sceau, qu'il échangea presque aussitôt contre celui de secrétaire du sceau, puis de secrétaire général du département de la Justice. Le 19 juin 1791, une mission des plus importantes lui fut confiée par l'Assemblée législative : celle de notifier au prince de Bourbon-Condé le décret récent qui l'invitait à rentrer dans le royaume dans le délai de quinze jours, ou à s'éloigner des frontières, en déclarant qu'il n'entreprendrait jamais rien contre la Constitution et la tranquillité de l'Etat. Mais le roi ayant quitté Paris trois jours après, l'objet de cette mission fut manqué et les jours de l'envoyé furent en péril. Duveyrier, qui voulait rentrer en France par l'électorat de Trèves, fut arrêté à Luxembourg par l'armée royaliste, resta vingt-cinq jours en prison, obtint cependant du gouvernement des Pays-Bas sa mise en liberté, et, de retour à Paris, rendit compte de sa mission à l'Assemblée. Duveyrier quitta ses fonctions de secrétaire général lors du départ de Dupont-Dutertre qui, peu de jours après, fut dénoncé comme traître à la Constitution. Lui-même se vit l'objet, de la part de Robespierre, d'une accusation analogue. Arrêté le 24 août 1792 et incarcéré à la prison de l'Abbaye, il eut la chance de s'échapper, le 1^{er} septembre, grâce à un heureux stratagème de l'acteur Dugazon. Toujours poursuivi et toujours caché, il fut nommé (février 1793) par Garat, alors ministre de l'Intérieur par intérim, membre de la commission chargée de veiller dans le Nord aux approvisionnements de l'armée. Cette opération le retint à Coppenhague, à Stockholm, à Hambourg pendant trois ans et demi, et il ne reentra en France qu'au mois d'avril 1796, pour reprendre pendant quelque temps sa profession d'avocat. Bientôt après (1797) il devint administrateur général des hôpitaux militaires à l'armée d'Italie, suivit à Naples le général Macdonald en qualité de secrétaire, et se trouva de retour à Paris à l'époque du coup d'Etat de brumaire, Bonaparte l'appela au Tribunal lors de la création de ce corps (4 nivôse an VIII). Au mois de février de l'année suivante, il y appuya le projet de clore la liste des émigrés, et fit un

rapport sur le projet de loi relatif à l'établissement de tribunaux spéciaux. En 1802, il se distingua dans la discussion du Code civil, et vota pour le consulat à vie. Il devint secrétaire du Tribunal en 1803, et se prononça, en 1804, en faveur de l'établissement de l'Empire. Lors de la dissolution du Tribunal, Duveyrier, membre de la Légion d'honneur et baron de l'Empire, fut nommé président du tribunal d'appel de Montpellier, puis, le 1^{er} juin 1811, premier président de la cour impériale au même siège. La Restauration le destitua en 1816; mais, trois ans plus tard, le 27 octobre 1819, elle lui conféra le titre de premier président honoraire. Dès lors il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

DUVIDAL DE MONTFERRIER (JEAN-JACQUES-PHILIPPE-MARIE, MARQUIS), membre du Tribunal, né à Montpellier (Hérault) le 12 avril 1752, mort à Paris le 18 octobre 1829, d'une ancienne famille du Vivarais, était le fils d'un syndic-général des états du Languedoc. Syndic-adjoint en 1769, puis, à la mort de son père, syndic-général, il vint à Paris, lors de l'abolition des états provinciaux (1789), et fut nommé chef du comité de bienfaisance de sa section. Suspect en 1793, et arrêté, il fut réclaté par les pauvres de sa section, et mis en liberté. Par la protection de Cambacérés, son cousin germain, il devint, en 1799, administrateur général des hospices de Paris, puis, en 1800, inspecteur général des postes, et, en 1801, administrateur du département de la Seine. La même année, 17 brumaire an IX, il fut nommé membre du Tribunal. Il présida plusieurs fois l'Assemblée, et c'est sur un de ses rapports que fut autorisée la création du cimetière de l'Est (Père-Lachaise). Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, il fut encore conseiller général de la Seine, membre de la cour des Comptes, le 28 septembre 1807, à la suppression du Tribunal, et chevalier de l'Empire (26 avril 1808); il fut admis à la retraite en octobre 1827, comme conseiller-maître à la cour des Comptes.

DUVILLARD DE DURAND (EMMANUEL-ETIENNE), député au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Genève (Suisse) le 2 avril 1755, mort à Paris le 11 avril 1832, appartenait à la religion réformée. Originaire du sud-est de la France, sa famille s'était établie en Suisse à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il se fixa à Paris en 1773, fut, du 1^{er} janvier 1775 au 15 mai 1776, employé au contrôle général sous le ministère Turgot, puis, de 1776 à nivôse an VIII, attaché au trésor public. Le 4 nivôse de cette année, il fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département du Léman. Il quitta cette Assemblée en 1802, remplit, trois ans plus tard, une fonction au bureau de statistique du ministère de l'Intérieur, puis fut nommé, le 1^{er} septembre 1812, chef de bureau à l'administration générale. Duvillard de Durand était, depuis 1793, correspondant de la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut. Sous la Restauration, il se retira à Montmorency, et consacra ses dernières années à l'étude. Il a laissé plusieurs ouvrages de science, d'économie politique et de statistique, entre autres: *Analyse et tableaux de l'influence de la petite vérole sur la mortalité à chaque âge et de celle qu'un préservatif tel que la vaccine peut avoir sur la population et la longévité* (1806).

DUVIQUET (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Clamecy (Nièvre) le 30 octobre 1765, mort à Paris le 30 août 1835, d'une famille peu aisée, entra au collège de Lisieux, à Paris, et obtint une bourse à Louis-le-Grand, (1781). Il devint agrégé et il était « maître-de-quartier » à Louis-le-Grand au commencement de la Révolution. Il quitta l'habit ecclésiastique pour entrer au barreau, fut reçu avocat à Orléans en 1790, plaida à Clamecy, et devint (1791) substitut du procureur-syndic de la Nièvre. Son attitude d'opposant au 31 mai 1793 le fit révoquer; il fut arrêté, intéressa à son sort Fouché, qui le fit engager à l'armée des Alpes, et l'envoya à Lyon, où il devint secrétaire-général de la commission temporaire de surveillance républicaine. Plus tard (1799) il fut nommé secrétaire-général du ministère de la justice. En même temps il dirigeait, comme co-propriétaire, le journal *l'Ami des lois*. Le 25 germinal an VI, le département de la Nièvre le nomma député au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y montra partisan zélé du Directoire, défendit le projet qui lui attribuait les places vacantes au tribunal de cassation, fit déclarer que l'armée de terre et de mer, victorieuse à Malte, avait bien mérité de la patrie, et appuya l'ouverture forcée des boutiques le dimanche, en rappelant que, sous l'ancien régime, « on tenait ouvertes celles du Palais-Royal, repaire des vices et de la prostitution. » En l'an VII, il prononça un discours en l'honneur de l'armée d'Italie, soutint, comme valable, la nomination de Treilhارد, attaquée par Chalmel, et, discutant le projet sur les naufrages de Calais, opina pour qu'ils fussent considérés comme émigrés, jugés et punis. Après le coup d'Etat de brumaire, Duviquet devint commissaire près le tribunal civil de Clamecy, emploi qu'il abandonna, en 1806, pour celui d'avocat à la cour de Cassation. Il fut obligé de reprendre ensuite son état de professeur, et, à la mort du critique Geoffroy (1814), fut appelé à le remplacer au *Journal des Débats*. « C'était, dit Jules Janin, un écrivain de la race de ces vieux critiques qui avaient pris leur art au sérieux, et s'y étaient préparés par de longues et fortes études. » On a de lui : *Vers sur la paix* (1784), deux éditions commentées de Marivaux, d'Horace, etc.

DUVIVIER (PIERRE-CHARLES), député en 1789, né à Arnouville-lez-Gonesse (Seine-et-Oise) en 1728, mort à Paris le 27 juillet 1803, était propriétaire-cultivateur à Bonneuil. Député du tiers aux Etats-Généraux pour la prévôté et vicomté de Paris, le 2 mai 1789, il appartint obscurément à la majorité de l'Assemblée Constituante.

DUVIVIER (FRANCIAS-LEUREUS), représentant du peuple en 1848, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 7 juillet 1794, mort à Paris le 8 juillet 1848, fut élevé dans le goût des armes et la tradition militaire par son père, ancien officier supérieur. Il entra à l'Ecole polytechnique (1812), en sortit lieutenant d'artillerie (1814) et devint capitaine du génie en 1817. Il fut mis, en 1825, par le gouvernement, à la disposition du bey de Tunis comme instructeur militaire, revint en 1828, et prit part à l'expédition d'Alger. Chargé par Clauzel du commandement d'un bataillon de zouaves, il se distingua dans plusieurs engagements, et notamment dans l'expédition de Médéah, où il protégea, avec quelques volontaires, la retraite de l'armée assaillie (juillet 1831) par des masses

de Kabyles. Le 2 octobre il sauva encore une autre colonne, tombée de nuit dans une embuscade à Boufarick. Duvivier reçut en récompense le commandement supérieur de Bougie (1833) et fut promu peu de temps après au grade de lieutenant-colonel. Mais un conflit des plus graves qui éclata entre lui et l'intendant civil contrecarra son administration. Il avait fait arrêter et voulait traduire en jugement, comme correspondant avec l'ennemi, un commissaire du roi, M. Lowasy, qui négociait avec un chef de tribu, en vertu d'une mission dont Duvivier n'était nullement informé (1835). L'autorité supérieure ne lui ayant pas donné raison, il insista pour quitter ses fonctions. L'année d'après, il se signala dans la première expédition de Constantine, fut fait commandant supérieur du camp de Guelma et sut imposer aux Arabes voisins un respect salutaire. Colonel en 1837, maréchal de camp en 1839, il entra en France en 1841; et publia, dans un remarquable ouvrage, son sentiment sur la conquête française et les premiers essais de colonisation; la liberté dont il usait dans ses appréciations déplut au gouvernement, qui le tint à l'écart jusqu'en 1848. Le gouvernement provisoire le fit général de division. Puis le département de la Seine le nomma, comme républicain modéré (23 avril 1848), représentant à la Constituante, le 11^e sur 84, par 182,175 voix (267,838 votants, 399,191 inscrits). Le seul vote important auquel il prit part à l'Assemblée fut celui du 26 mai 1848: il se prononça pour le bannissement de la famille d'Orléans. Organisateur et commandant en chef des gardes nationales mobiles, il fut appelé en juin, par Cavaignac, à prendre une part importante à la lutte contre l'insurrection. Cette lutte lui coûta la vie. Le général Duvivier, qui espérait réduire les insurgés en poussant jusqu'à la place de la Bastille, où devait s'opérer sa jonction avec Lamoricière, avait partagé ses forces en deux colonnes; l'une, qu'il voulut conduire lui-même, suivit les quais, l'autre, commandée par le colonel Renault, s'avança par la rue Saint-Antoine en dégageant les rues latérales. Or, tandis que Renault était tué d'une balle en pleine poitrine devant l'église Saint-Paul, Duvivier, presque au même instant, tombait atteint d'un coup de feu au pied. Il mourut, le 8 juillet, des suites de cette blessure qui, tout d'abord, avait paru légère. Le général Duvivier, dont les connaissances étaient très étendues, a laissé plusieurs écrits sur l'Algérie: une *Lettre à M. Desjobert*, député de la Seine-Inférieure, sur l'emploi de l'armée aux travaux publics (1845); un *Discours au peuple sur les fortifications de Paris* (1844), etc.

DUVIVIER (RENÉ-CHARLES), député au Corps législatif en 1852, né à Ernée (Mayenne) le 28 octobre 1785, mort à Paris le 27 décembre 1862, suivit la carrière militaire, fit les campagnes du premier Empire, fut promu maréchal de camp au début du règne de Louis-Philippe, et commanda longtemps le département de la Mayenne. En 1847, il fut placé, avec le grade de général de division, à la tête de la 15^e division militaire. Il avait été, depuis peu, admis à la retraite, lorsqu'il fut élu, le 29 février 1852, député au Corps législatif par la 1^{re} circonscription de la Mayenne, avec 16,568 voix (25,365 votants, 39,775 inscrits), contre 3,279 à M. de Berset, ancien représentant, 2,784 à M. Jules Leclerc et 2,316 à M. Ch. Muller. Il fit partie de la majorité gouvernementale, et mourut l'année même de

son élection, peu de jours après le rétablissement de l'Empire (27 décembre 1852). Un de ses anciens concurrents, M. Leclerc, le remplaça comme député. Le général R.-C. Duvivier était commandeur de la Légion d'honneur. Il ne faut pas le confondre avec le général Duvivier qui commanda la garde mobile et représenta le département de la Seine à la Constituante de 1848.

DUVIVIER (NICOLAS-EUGÈNE), député de 1881 à 1889, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 10 août 1817, mort à Rouen le 27 octobre 1889, était négociant dans cette ville et ancien juge au tribunal de commerce, sans antécédents politiques, lorsqu'il fut porté pour la première fois, comme républicain, sur une liste de candidats à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, dans la Seine-Inférieure: il obtint alors, sans être élu, 17,713 voix (120,899 votants). Ce fut une élection partielle du 29 mai 1881 qui l'envoya représenter à la Chambre des députés la 1^{re} circonscription de Rouen, en remplacement de M. Desseaux, décédé: M. Duvivier, qui avait réuni 7,479 voix sur 8,649 votants et 21,877 inscrits, prit place à l'Union républicaine et, dans ses votes, se rapprocha parfois des radicaux. Il obtint sa réélection, au renouvellement général du 21 août 1881, par 7,441 voix (13,303 votants et 21,568 inscrits), contre 4,472 à M. Letellier et 912 à M. Manchon, fit partie de la majorité de la Chambre nouvelle, et figura avec succès, lors du renouvellement du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine unique de la Seine-Inférieure: il passa, le 7^e sur 12, avec 79,920 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits). Inscrit à la gauche radicale, M. Duvivier s'associa dans la législature à tous les votes de ce groupe parlementaire, notamment en faveur du cabinet Floquet: en dernier lieu, il était absent par congé lors du scrutin sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement, sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes; il s'est prononcé pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et pour les poursuites contre le général Boulanger.

DUVOISIN-DELASERVE (PIERRE), député en 1791, né à Rochechouart (Haute-Vienne) le 8 mars 1757, mort à une date inconnue, était procureur-syndic à Saint-Junien, quand il fut élu député de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative, le 4^e sur 7, à la pluralité des voix (31 août 1791). Il y vota avec la majorité. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DYZÈZ (JEAN), COMTE D'ARÈNE, député en 1791, membre de la Convention, membre du Sénat conservateur, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 11 novembre 1742, mort à Paris le 6 mars 1830, était avocat en 1789. La Révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur, le fit procureur-général syndic dans les Landes (1790); ce département le nomma, le 4 septembre 1791, le 3^e sur 6, par 236 voix (273 votants), député des Landes à l'Assemblée législative. Il s'y fit peu remarquer, et vota silencieusement avec la majorité. Réélu, le 6 septembre 1792, député des Landes à la Convention, le 5^e sur 6, avec 263 voix (320 votants), il vota « la mort » de Louis XVI, sans appel ni sursis. Rallié plus tard à la politique de Bonaparte, il fut appelé par lui, le 4 nivôse an VIII, à faire partie du Sénat conservateur, où il resta jusqu'en 1815, époque de la dissolution de cette assemblée. Il

vécut dès lors à l'écart. Son attitude réservée pendant les Cent-Jours empêcha qu'il ne fût compris dans l'exil prononcé contre les régicides par la loi du 12 janvier 1816. Membre de la Lé-

gion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur de l'ordre le 25 prairial de la même année, il avait été créé comte de l'empire le 26 avril 1808.

E

EBAUDY DE ROCHETAILLÉE (VINCENT), député au Corps législatif de 1813 à 1816, né à Langres (Haute-Marne) le 27 mai 1744, mort à Vesoul (Haute-Saône) le 8 février 1832, appartenant, sous l'ancien régime, aux armées du roi. Après avoir servi comme cornette dans le régiment de Schomberg-dragons, où il entra le 16 juin 1761, et avec lequel il fit deux campagnes et paya de sa personne à la bataille de Friedberg, il fut réformé à la paix et remplit (21 février 1770) les fonctions de lieutenant-général du bailliage de Vesoul. Il adopta modérément les idées de la Révolution, fut, en 1790, commissaire pour la formation du département de la Haute-Saône, et, propriétaire à Vesoul, y devint commandant de la garde nationale. Le 14 janvier 1813, Ebaudy de Rochetaillée fut désigné par le Sénat pour représenter au Corps législatif le département de la Haute-Saône. A la chute de l'Empire, il se retira à Vesoul, où il mourut.

ECKMUHL (PRINCE D'). — Voy. DAVOUT.

ECQUEVILLY (ARMAND-FRANÇOIS HENNEQUIN, MARQUIS D'), pair de France, né à Paris le 30 septembre 1747, mort à Paris le 9 septembre 1830, était le fils d'un lieutenant-général des armées du roi, capitaine du vauvrait. Après avoir occupé à son tour cette dernière charge, d'Ecquevilly fut nommé mestre-de-camp du régiment royal-cavalerie (1774), et devint, en 1788, maréchal de camp. Il émigra pendant la Révolution et reçut le commandement d'un escadron, puis le grade de maréchal général des logis de la cavalerie dans l'armée du prince de Condé, qu'il suivit ensuite à Saint-Petersbourg (1797). Après le licenciement des corps français servant à l'étranger, il se retira en Hongrie et ne revint en France qu'avec les Bourbons, en 1814. Promu lieutenant-général, il suivit Louis XVIII pendant les Cent-Jours, et fut nommé au retour pair de France (17 août 1815). Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, présida la commission militaire chargée de juger le général Gilly (1816), exerça quelque temps les fonctions de directeur-général du dépôt de la guerre, puis fut nommé inspecteur-général du corps des ingénieurs-géographes. Il était en outre président du comité de la guerre, quand il fut admis à la retraite pour cause d'âge, le 2 juin 1819. Il fut créé marquis le 15 janvier 1821, et reçut la grand-croix de Saint-Louis. On a de lui un *Eloge du prince de Condé*.

EDOUARD (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Puligny (Côte-d'Or) le 11 juin 1764, mort à Puligny en 1836, fils de Félix Edouard, bourgeois à Puligny, et de Marie Delannay, était, à l'époque de la Révolution, marchand à Puligny. Son adhésion aux idées nou-

velles le fit nommer maire de cette commune, puis administrateur du département de la Côte-d'Or, qui le désigna comme député suppléant à l'Assemblée législative. Il ne fut pas appelé à y siéger. Elu, le 9 septembre 1792, par le même département, avec 134 voix sur 610 votants, premier suppléant à la Convention, il y entra le 26 floréal an II, en remplacement de Bazire, condamné à mort. Il se fit peu remarquer pendant la fin de la Législature. Toutefois, à l'époque des insurrections de prairial, on l'accusa d'avoir encouragé le peuple qui envahissait l'Assemblée, et d'avoir fait entendre le cri de « Victoire! » lorsque le parti de la Montagne, qui appelait les insurgés à son secours, sembla triompher un moment. Edouard protesta contre cette imputation. Sous le gouvernement impérial, il devint maire de Beaune, et pendant les Cent-Jours, il fut élu (9 mai 1815), par le collège de département de la Côte-d'Or, avec 63 voix sur 97 votants, membre de la Chambre des représentants. Il n'eut pas d'autre rôle politique.

EFFIAT (BENOIT-JEAN-GABRIEL-ARMAND RUZÉ, COMTE D'), député de 1822 à 1827, et pair de France, né à Tours (Indre-et-Loire) le 6 septembre 1780, mort au château de Chazelles (Indre-et-Loire) le 7 septembre 1870, était issu d'une très ancienne famille d'Auvergne, qui s'était distinguée dans les armes, l'administration et la diplomatie. Le comte Ruzé d'Effiat, dévoué à la cause de la monarchie, émigra pendant la Révolution, et se fit d'ailleurs peu remarquer jusqu'au retour des Bourbons. Conseiller général d'Indre-et-Loire et maire de Chinon, il fut élu, le 9 mai 1822, par 222 voix sur 380 votants et 515 inscrits, député du 2^e arrondissement de ce département. Il vota avec la droite. Réélu, le 25 février 1824, par 281 voix sur 366 votants et 473 inscrits, il suivit la même ligne de conduite et appuya le ministère, sans paraître à la tribune. « Sacrilège, droit d'aînesse, loi de justice et d'amour de Peyronnet, septennalité de M. de Corbière, trois pour cent, indemnité et budget de M. de Villelé, furent revêtus, écrit un biographe, de son approbation. » Le zèle du comte d'Effiat fut récompensé, le 5 novembre 1827, par la dignité de pair de France. Le comte d'Effiat reentra dans la vie privée en 1830.

EGMONT-PIGNATELLI (CASIMIR, COMTE D'), successivement MARQUIS DE RESTI, DUC DE BISACCHI, MARQUIS DE PIGNATELLI, ET COMTE D'EGMONT, député en 1789, né à Braine-sur-Vesle (Aisne) le 6 novembre 1727, mort à Brunswick le 3 décembre 1802, se rattachait par sa naissance à une branche de l'illustre maison d'Égmont, originaire des Pays-Bas, et dans laquelle, depuis Charles-Quint, le titre de grand d'Espagne était héréditaire. Il suivit la carrière des armes, et parvint de bonne heure au grade de mestre-